

*La politique de la ville (PDV) est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les 1514 quartiers défavorisés et leurs 5,5 millions d'habitants, on fêta ses quarante ans d'existence en 2018.*

Le texte de référence est la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville, elle définit les principes d'identification de ces quartiers (nombre de nationalité, taux de chômage, habitats sociaux, réussite à l'école, minimas sociaux...)

- A l'échelle nationale, la PDV bénéficie d'un budget annuel de fonctionnement de 450 millions d'euros tandis que le budget d'investissement s'élève à 5 milliards d'euros pour la période 2015/2020, il est géré par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) Le ministre délégué à la Politique de la Ville est Julien DE NORMANDIE, rattaché à Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Elle vise à remplir trois objectifs : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour simplifier les rôles résumés en trois mots clefs par l'administration depuis 2018 sont GRANDIR, HABITER, TRAVAILLER.

**Depuis 2014, le Commissariat général à l'égalité des territoires, dit CGET** (Réunion de la DATAR, du CGCIV et l'ACSé), conseille et appuie le gouvernement. Son commissaire général est depuis fin 2018 François-Antoine MARIANI, son prédécesseur était Sébastien JALLET, issu de la même promotion à l'ENA que le président de la République Emmanuel MACRON.

- Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise...
- C'est un budget global de 27 milliards d'euros, des subventions attribuées à 12000 structures et 4000 personnes en emploi aidé sous la forme d'adultes relais.
- Sont rattachés au CGET, les instances principales suivantes : l'Observatoire des territoires, l'Observatoire national de la politique de la ville, la Base documentaire de la politique de la ville, le Carrefour des innovations sociales, le Lab Politique de la ville, le Lab Périurbain, le Lab Innovation et territoires, le Conseil national des villes

**La PDV se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville »** ou QPV, caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

- Les QPV englobent des quartiers de veille active (QVA), il s'agit d'ancien QPV dans lesquels la situation progressivement s'améliore. Car les QPV compte tenue des efforts importants fournis par la Politique de la ville y compris l'ANRU sont destinés à disparaître. Dans un premier temps il deviennent des QVA puis des quartiers comme les autres.
- Pour mémoire les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

- Dans chaque QPV, se rajoute les Zone d'éducation prioritaire avec le programme réussite éducative, les stages pour les 3<sup>ème</sup>, les dédoublements de classe, le soutien scolaire dans les établissements scolaires, etc.

C'est un plan d'actions révisé tous les ans, pour une durée de 5 ans, en concertation avec les collectivités territoriales (Mairie d'arrondissement, Mairie de Paris, Région, Etat, Préfecture), les services dédiés (Pôle emploi, Education nationale, Agence Régionale de Santé, Agence Nationale de Rénovation Urbaine etc.), des partenaires comme la Caisse des dépôts et consignations et des fonds européens . Le plan pour les années 2015-2020 est prorogé jusqu'en 2022.

**Dans le 18e, il y a 92000 habitants dans les 5 QPV, la moitié d'entre eux étant désormais en QVA**, cela signifie que 40% des habitants du 18<sup>ème</sup> sont issus de classes très populaires. Les territoires concernés sont les suivants :

1. Porte Montmartre - Moskova - Porte des Poissonniers et
2. Blémont : nouveau QPV

Les 2 premiers quartiers regroupent 31000 habitants

3. Porte de la Chapelle - Charles Hermite : ce quartier est concerné par le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) Paris nord Est (PNE)avec le projet « Chapelle International »

4. La Chapelle

Les quartiers 3. et 4. recensent 39000 habitants

5. La Goutte d'Or : 24000 habitants

**Sur le terrain des agents de la ville dits EDL (équipes de développement local) et leur Chef de Projet, ainsi que des DP (Délégués du préfet)** sont présents dans les territoires concernés. Dans le 18<sup>ème</sup>, figure un chef de projet pour le nord intitulé les Portes et un pour le sud, essentiellement la Goutte d'Or. Les EDL sont installés sur place, contrairement aux DP et aux chefs de projet. L'administration compétente à la ville de Paris est la DDCT, située rue du Département. Ce sont 350000 habitants répartis dans 8 arrondissements qui vivent dans les QPV à Paris, dans les 10/11/13/14/17/18/19/20<sup>ème</sup> arrondissements.

Les élus référents sont actuellement Maya AKKARI pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement et Colombe BROSSSEL adjointe de la maire de Paris en charge de la Sécurité, de la prévention, des quartiers populaires et de l'intégration. Le préfet est actuellement Monsieur CADIOT, et celui en charge de la Politique de la ville, est Monsieur Olivier ANDRE.

#### **ZOOM SUR LES CONSEILS CITOYENS dit CC.**

C'est depuis une circulaire de 2017 qu'ils ont vu le jour, à Paris, il y en a autant que d'arrondissements concernés par la politique de la ville, celui du 18<sup>ème</sup> est le seul à s'être constitué en association, il a un site dédié Conseil Citoyen Paris 18. dans lequel figurent la plupart des textes et études réalisées à propos des CC. Notamment sa composition, ses statuts, son règlement intérieur, son agenda, ses missions... Optima gère les 8 animateurs accompagnateurs, en poste adulte relais quand ils y sont...